

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR

S.I.R.P. Saint Luperce - Orrouer - Saint Germain le Gaillard

Compte rendu de la réunion du Comité Syndical 18 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre, sur convocation du onze octobre 2023, le Comité Syndical du S.I.R.P. de St Luperce – Orrouer – St Germain le Gaillard s'est réuni, sous la présidence de Madame Pierrette SALMON, Présidente, à la mairie de Saint Luperce.

Etaient présents :

Mesdames Pierrette SALMON, Lydie RENONCET, Messieurs Florian GUENAULT, Philippe PAHIN, Christian PELOUIN délégués de la commune de Saint Luperce, Monsieur Claude FERET, Madame Pascale MENAGER, délégués de la commune d'Orrouer, Monsieur Steven LE NESTOUR, Madame Aurélie ROZIER, délégués de la commune de Saint Germain le Gaillard.

Absents : Monsieur Pascal AUBRY, Mesdames Marie BREDAS, Mélanie AUTIN.

Nombre de Conseillers syndicaux : 12

Nombre de Conseillers présents : 9

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PAHIN

Madame la Présidente constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte et soumet le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 28 juin 2023 à l'approbation de l'Assemblée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2023/10 - N° 271 - EFFECTIFS ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Madame la Présidente indique aux membres présents les effectifs de l'école Jules Verne, à la rentrée de septembre 2023 ainsi que le nombre d'élèves inscrits au transport scolaire :

 ECOLE : 177 élèves

- SAINT LUPERCE : 119
- ORROUER : 27
- SAINT GERMAIN LE GAILLARD : 31

 TRANSPORT SCOLAIRE : 56 élèves

- SAINT LUPERCE : 20
- ORROUER : 20
- SAINT GERMAIN LE GAILLARD : 16

Le Comité Syndical, à l'unanimité des Membres présents ;

- **PREND NOTE** des effectifs précités.

2023/10 - N° 272 - CONTRAT DE FOURNITURE D'ELECTRICITE - SYNELVA

Le contrat d'électricité arrive à échéance au 31 décembre 2023. SYNELVA a envoyé le 27 septembre une offre pour bloquer les prix 2024-2025, avec une anticipation de l'écèlement de l'Arenh à hauteur de 30% afin d'éviter au maximum l'impact de l'écèlement en fin d'année.

Compte tenu de la volatilité des marchés de l'énergie, la proposition n'est valable que le jour même. Comme lors de la séance du comité syndical de novembre 2022, Madame la Présidente sollicite l'autorisation de signer un nouveau contrat d'électricité.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents ;

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat d'électricité et tout document s'y rapportant.

2023/10 - N° 273 - REGLEMENT INTERIEUR SERVICES PERISCOLAIRES

Le règlement intérieur des services périscolaires a été approuvé par le Comité Syndical lors de la réunion du 28 juin 2023 mais des modifications doivent être apportées avant son envoi aux familles.

Madame la Présidente explique que les modalités du transport scolaire ont été modifiées. La Communauté de Communes a transmis les horaires de bus et la liste des enfants inscrits le 29 août 2023. Rémi a choisi de ne mettre en place qu'un seul bus, regroupant ainsi les deux circuits habituels.

L'accompagnatrice étant présente dans le bus, une participation mensuelle de 5 euros par enfant (gratuité pour le 3^{ème} enfant) est donc appliquée (sur la même facture que la cantine et/ou la garderie).

Concernant la cantine, une précision doit aussi être faite dans le règlement : les parents d'élèves de petite section peuvent déposer une serviette avec élastique dans le cartable de leur enfant le lundi, celle-ci sera récupérée par le personnel du SIRP puis échangée avec une serviette propre la semaine suivante.

Madame la Présidente rappelle également « qu'il est formellement interdit de déposer ou récupérer son enfant en cours de trajet entre la garderie et l'école ou l'école à la garderie », y compris à la fin des APC (activités pédagogiques complémentaires). Si cette règle n'est pas respectée, une demi-heure de garderie sera facturée aux familles.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré l'unanimité des Membres présents ;

- **ADOpte** le nouveau règlement intérieur des différents services, annexé au présent compte-rendu.

QUESTIONS DIVERSES

- A compter de la rentrée des vacances de Toussaint 2023, les élus souhaitent que l'accès à l'école se fasse de nouveau par l'entrée principale de l'école pour les classes élémentaires. Depuis 2020 et l'épidémie de Covid, les élèves accèdent à chacune de leur classe par les portes extérieures. Pour accéder par l'arrière de l'école, de nombreux parents se stationnent dans la rue Jean Bouvart et la rue Robert Mésange. Les riverains de ces rues se plaignent de cette situation : difficultés de circulation sur la chaussée, obligation pour les piétons et notamment les enfants de ce quartier de marcher sur la route car les trottoirs sont encombrés, stationnement gênant de véhicules devant leurs entrées. Ce sujet sera revu lors du conseil d'école prévu jeudi 19 octobre 2023.
- Le temps du midi, un animateur sportif du Pôle enfance de Courville sur Eure propose des activités aux élèves.
- Un point sur les impayés des services périscolaires a été fait ; des courriers de relance ont été adressés aux familles concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 20h45.